

Cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier 8F Cours 2025/2026

Inscription pour les non-membres FSA

Données personnelles**Délai d'inscription: 16.06.2024**

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Titre	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
NLA, lieu	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
E-Mail	<input type="text"/>		
Date de naissance	<input type="text"/>	Patente d'avocat-e	<input type="text"/>
Langue maternelle	D <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	I <input type="checkbox"/> Autre <input type="text"/>

Indications relatives à l'activité professionnelle

Profession	<input type="text"/>
Actif dans la profession depuis	<input type="text"/>

Absences prolongées (vacances, maternité...)

Autres indications (indépendant, employeur, etc.)

Taux d'occupation en pourcent (en % de 5 jours de la semaine)

Indications relatives au domaine spécialisé

Actif de manière approfondie en droit de la construction et de l'immobilier depuis

Publications en droit de la construction et de l'immobilier depuis

Liste jointe en annexe

Concernant les activités accessoires en lien avec le droit de la construction et de l'immobilier (p. ex. activité d'enseignement, administration publique, tribunal, etc.)

Genre d'activité	du / au	Taux d'occupation / heures
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>
<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 20px;"></div>

Estimation temps consacré au domaine de spécialisation en % (activité principale et accessoire, Ø 4 dernières années)

Conditions de participation au cours de spécialisation 2025/2026 (DCI 8F)

En déposant son inscription, le/la candidat-e au cours de spécialisation précité manifeste son plein accord aux conditions de participation publiées par la FSA, et dont la teneur est la suivante :

Le Règlement des avocats spécialistes FSA publié sur notre site internet fait foi (cf. en particulier les art. 8 à 13).

L'un des prérequis est de pouvoir démontrer une expérience pratique particulièrement importante dans le domaine de spécialisation. Pour ce faire, le/la candidat-e présentera, en format anonyme, **au moins 10 affaires** qu'il aura personnellement traitées. Celles-ci devront porter sur plusieurs problèmes juridiques liés au droit de la construction et de l'immobilier et montrer, de manière représentative, la façon dont le/la candidat-e les a traités. À cet effet, le/la candidat-e utilisera le formulaire disponible au téléchargement sur le site de la FSA (**veuillez voir les documents d'inscription et les directives concernant l'expérience pratique particulièrement importante en droit de la construction et de l'immobilier**). La présentation des affaires constitue l'un des critères décisifs pour déterminer si un/une candidat-e peut ou non être admis au cours de spécialisation.

Le nombre de participant-e-s est limité à **25 personnes par cours**. La Fédération Suisse des Avocats statue sur l'admission au cours.

Les frais de cours s'élèvent à CHF 15'000.--. Ce montant couvre les frais administratifs, les honoraires des conférencier-e-s, la documentation du cours, les collations et la taxe d'examen. Pour les membres actifs de la FSA, s'ajoute à ces frais un émoluments de **CHF 1'800.-- pour la participation au colloque final** et la délivrance du titre **d'avocat-e spécialiste FSA**. Les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les repas sont à la charge des participant-e-s. Le montant de CHF 15'000.-- doit être versé sur le compte indiqué dans les 30 jours qui suivent la décision d'admission.

Si le/la participant-e ne se désiste pas par écrit dans les 10 jours qui suivent la notification de la décision d'admission et qu'aucune personne n'est admise à le/la remplacer, les frais du cours seront intégralement dus, sans possibilité de les compenser par un autre cours. Dans tous les cas, un montant de CHF 1'000.-- sera dû à titre de participation aux frais de la procédure d'admission.

Si le nombre de participant-e-s est insuffisant, la Fédération Suisse des Avocats se réserve le droit d'annuler le cours de spécialisation. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

La réglementation figurant dans **les documents d'inscription** fixe le sort des absences. Le respect de cette réglementation constitue l'une des conditions pour être admis-e à l'examen écrit final.

Je prends acte du traitement de mes données personnelles par la Fédération suisse des avocats (FSA). Je comprends que le traitement des données a lieu exclusivement dans le but de l'examen du dossier/de la réalisation du colloque. Dans ce contexte, j'accepte expressément que mes données personnelles (y compris les données personnelles sensibles) sont rendues accessibles à des tiers.

Le titre d'avocat-e spécialiste FSA ne peut être acquis et porté que si toutes les conditions du Règlement des avocats spécialistes FSA sont remplies.

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
Annexes:	<input type="checkbox"/> Formulaire "Description de cas" (au moins 10)		
	<input type="text"/>		

Prière d'envoyer l'inscription par courriel à: fachanwalt@sav-fsa.ch